

Note de synthèse

Les Déplacements doux Groupe Mobilité Réunion le 2 février 2009 à Saint Colomban

Présent(e)s : Mme Florence ALBERT, St-Colomban, M. Guy BARRETEAU, adj. à Legé, M. Didier BILLON, adj. à St-Philbert, M. Jean-Marie BRUNETEAU, adj à La Marne, Mme Marie-Laure DAUTAIS, La Chevrolière, M. Hubert EGONNEAU, adj. à Machecoul, M. Albert GALLAIS, Legé, M. Dominique GILET, les Chemins de Rando Philibertins, M. Philippe GILET, St-Philbert, M. Didier GIRAUDEAU, St-Colomban, M. Christophe GIRAUDET, St-Etienne de M/M, M. Dominique GROUSSEAU, adj. à Corcoué/S/Logne Mme Elisabeth GUILLET, Montbert, Mme Florence LE COZ, adj. à St-Philbert, M. Anthony LEMAIRE, St-Colomban, M. Gilles MERIODEAU, ADEME, M. Pierre NEVEUX, La Chevrolière, M. Hervé RECOQUILLE, Mme Annie TAILLARD, adj. à Machecoul et M. Charly TEMPLIER, référent groupe Mobilité.

Excusé(e)s : Mme GABORIT, OGEC Legé, Jean PEETSON, DDE, Henry BERSCHER, Valérie BRIE JAUNATRE responsable Plan départemental Vélo CG44, Frédérique JAUNET, responsable Pédibus ville de Machecoul, Vincent DEGROTTE, Directeur CAUE, Xavier HUTEAU, Chambre inter consulaire des métiers, Sylvain JAHLLOT, adj St colomban, Hugues BAUDRY, chargé de mission urbanisme Pays, Messieurs PENNETIER et PASCAL, association randoignon., Henry BESCHER.

Participaient également : Mmes Laétitia BONNAFOUX, Chargée de Mission tourisme et Anne CHARLOT, animatrice du Conseil de Développement.

1. Les institutions ressources en matière de déplacement doux

L'ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13626>

En ce qui concerne les déplacements de personnes, de plus en plus d'**entreprises**, d'**associations** ou de **collectivités locales** se sont engagées ces dernières années dans des démarches pérennes d'utilisation de **modes de transports alternatifs** à la voiture individuelle. »

« Les transports représentent en France **66 % de la consommation de produits pétroliers** à usage énergétique et sont responsables de **35 % des émissions de dioxyde de carbone (CO2)**, principal gaz à effet de serre contribuant au changement climatique. »

Dans ce contexte, l'ADEME soutient fortement les démarches relatives aux déplacements de marchandises et de personnes qui visent à réduire l'utilisation des véhicules routiers au profit d'autres modes de transports plus économes, plus propres pour notre environnement et moins nocifs pour notre planète.

En ce qui concerne les déplacements de personnes, de plus en plus d'**entreprises**, d'**associations** ou de **collectivités locales** se sont engagées ces dernières années dans des démarches pérennes d'utilisation de **modes de transports alternatifs** à la voiture individuelle.

Au niveau régional, l'ADEME est représentée par sa Direction Régionale des Pays de la Loire à NANTES.

La priorité concernant les déplacements de personnes en zone rurale est de promouvoir les démarches d'écomobilité scolaire et les approches de type « schémas modes doux » au niveau communal par exemple.

Contact : gilles.meriodeau@ademe.fr

Le Conseil Général de Loire Atlantique

« L'ambition du conseil général est de promouvoir la diversité des moyens de transports, alternatifs à la voiture et d'inciter à l'usage des modes de déplacements les plus adaptés aux objectifs de sécurité et d'économie. L'adoption du plan vélo fin 2007 et son application sur 10 ans constituent le cadre de la politique cyclable départementale.

Cette politique comporte deux grands objectifs de long terme :

- développer des déplacements à vocation utilitaire...
- développer des itinéraires en soutenant des ^projets communaux et intercommunaux... »

Cf Document joint : Plan Départemental Vélo

Ce plan se définit en 7 actions :

- 3 actions maîtrise d'ouvrage est le conseil général :
 - ▶ Sécuriser les Abords des collèges (service collège qui décide)
 - ▶ Bande multifonctionnelle sur certain type de routes (service routier qui décide)
 - ▶ Création d'itinéraire cyclable dont 4 à vocation utilitaire (en cours nantes/pays de retz)
- 4 actions maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale
 - ▶ Aménagement d'itinéraires cyclables vers les collèges, les gares, point d'échanges Lilas, aire de covoiturage...
 - ▶ Aménagement piste cyclable dans l'agglomération
 - ▶ Aménagement piste cyclable hors agglomération (lien avec lieux dits, hameaux...)
 - ▶ Soutien aux raccordements d'itinéraires locaux

Contact : valerie.brehier-jaunatre@cg44.fr

2. Les initiatives sur le pays

www.pays-gml.fr

La mission tourisme Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne en matière de randonnée

En matière de randonnée, l'action du Pays est menée depuis 8 ans en lien étroit avec le Conseil Général 44 qui a défini une politique et des outils de qualification des sentiers de randonnée.

Quels sont les objectifs du PDIPR ?

- Conserver et protéger les chemins ruraux
- Créer des itinéraires de qualité en respectant les milieux naturels
- Bâtir un réseau homogène et fiable sur l'ensemble du département (création, conventionnement, entretien, signalétique, balisage et panneaux d'entrée de boucle avec sa charte graphique départementale)
- Mais aussi : La valorisation touristique et de loisirs, cadre de vie des habitants, protection et valorisation de l'environnement, aménagement du territoire, modes de déplacement doux...

Une démarche en 3 étapes :

- Un diagnostic des itinéraires (réalisé par le syndicat de Pays en 2004)
Permet de mettre à jour les inscriptions au PDIPR (réalisées par les communes du Pays)
Définit les actions à mettre en place pour améliorer la qualité des itinéraires
- Un plan de signalétique (réalisé en 2007 par le syndicat de Pays)
Pour organiser de façon globale les travaux de signalétique directionnelle (réalisé par les communes)
- Un plan de gestion (réalisé en 2007 par le syndicat de Pays)
Pour organiser l'entretien des itinéraires et notamment des portions de chemin naturel
- Un plan de promotion (réalisé en 2007 par le syndicat de Pays)

Aujourd'hui, ce sont 650 Km de circuits de randonnée qui existent sur le Pays.

L'ensemble de ces sentiers forme un réseau, dont le maillage présente quelques caractéristiques intéressantes, du point de vue des liaisons douces :

- Sur chaque commune, un point de départ central, situé à proximité des services et de possibilités de stationnement
- A partir de ces points de départ centraux, plusieurs sentiers de randonnée font le lien entre le centre bourg et les villages disséminés dans la partie plus rurale de la commune.

Le réseau de sentiers ainsi bâti, est aujourd'hui « consolidé » mais il est perpétuellement en évolution (communes qui redéfinissent leurs projets ; acquisitions foncières qui prennent du temps ; infrastructures routières nouvelles ; dégradations sur la signalétique ou sur le balisage, dégradations des sentiers liées aux inondations, aux passages trop fréquents de vélo, ou d'engin à moteur...). Les efforts de travail sur la qualité des sentiers sont à poursuivre. Une condition sine qua non, pour maintenir une qualité correcte des sentiers : la bonne coordination des différents acteurs de la randonnée (communes, services techniques, services administratifs, chantiers d'insertion, associations de randonnée, offices de tourisme, associations départementales de randonnée, services du Conseil Général).

Contact : l.beorchia@pays-gml.fr

La mission Urbanisme Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne

De la même manière que le Conseil en Energie Partagé a, à travers la mutualisation du Conseil et le partage d'expériences, permis de susciter localement à la fois une dynamique collective et des projets concrets en matière de maîtrise des énergies, les élus ont souhaité que sur les questions d'urbanisation, il puisse être proposé, aux communes, un Conseil en Urbanisme Partagé.

Le Conseil en Urbanisme Partagé (CUP), en fonctionnement depuis la fin octobre 2009 répond à quatre enjeux :

- créer un nouvel outil mutualisé, vecteur de solidarité territoriale.

- approfondir la formation des élus et agents en matière d'approche environnementale de l'Urbanisme,
- accompagner les communes dans la mise en œuvre des principes de l'urbanisme durable (que promeut la Charte Qualité des Nouveaux Quartiers sur laquelle les élus ont travaillé pendant deux ans).
- partager les expériences communales, les différents modes d'application de la Charte Qualité Nouveaux Quartiers en fonction des projets d'aménagement communaux (densification, renouvellement urbain, extension urbaine, projets de liaisons douces...).
- reposer sur une démarche relevant de la démarche A.E.U. (Approche Environnementale de l'Urbanisme).

Neuf communes du Pays ont choisi d'adhérer au Conseil en Urbanisme Partagé : Bourgneuf en Retz, Corcoué sur Logne, La Marne, Machecoul, Saint Colomban, Saint Lumine de Coutais, Saint Mars de Coutais, Saint Même le Tenu, Saint Philbert de Grand Lieu.

Ensemble, elles se partageront pendant deux ans, les compétences d'un même groupement de bureaux d'étude (Métavision-Agence Magnum-Impact et Environnement – Vu d'Ici- Emanence) en architecture, urbanisme, environnement, énergie, paysage, déplacements, sociologie.

Les représentants des neuf communes participeront dans le cadre de séminaires et d'ateliers communs à la détermination et à la conception des neuf projets communaux de manière à ce que chaque expérience puisse profiter à chacune des communes, de manière à ce que l'expérience de l'une soit instructive pour toutes les autres.

Cet outil unique en France a été créé par la commission « Demain, ma Ville » du Syndicat de Pays. Il est financé par les communes adhérentes, la Région des Pays de la Loire, l'ADEME et l'Europe. Il doit permettre de renforcer une culture partagée en matière d'architecture et d'urbanisme durable et faire naître sur le Pays, des opérations d'aménagement exemplaires.

Contact : h.baudry@pays-gml.fr

3. Les initiatives municipales en matière de liaisons douces :

3 communes ont adhéré au CUP pour des projets de liaisons douces (il ne s'agit pas de sentiers de randonnées) :

entre le bourg de St Mars de Coutais et la Gare de St Mars Port St Père (4 km environ avec traversée du Tenu) avec traversée de la rivière. L'accompagnement sera élargi vraisemblablement à l'élaboration d'un réseau cyclable.

entre le centre bourg et les villages de la Rivière et du Petit Havre à La Marne.

plan de liaisons douces dans le bourg de Bourgneuf en Retz.

Mais la problématique des liaisons douces est aussi une problématique centrale dans les projets de :

St Colomban, liaisons douces entre St Colomban et Pont James.

St Philbert, liaisons douces entre les hameaux et villages et le centre-ville.

St Même le Tenu, liaisons douces entre la future ZAC et le centre bourg.

D'une manière générale, les liaisons douces incitatives entre les nouveaux quartiers et les centre bourgs deviennent quasiment systématiques, au moins pour les opérations à maîtrise d'ouvrage communale.

Un pédibus a été mis en place par la ville de Machecoul les samedis matin. Il s'agit d'un déplacement pédestre collectif des enfants du domicile à l'école encadré par les parents et la ville.

Cette initiative qui exige une forte implication des parents a montré ses avantages : diminution des déplacements en voiture mais aussi une réelle dynamique locale, mise en lien, bien être physique des enfants...

Cette action est actuellement remise en cause par l'arrêt de l'école du samedi matin. La ville de Machecoul réfléchit actuellement à d'autres pistes à développer pour poursuivre ce projet.

4. Les questions, observations soulevées

Comment développer les liaisons douces entre les bourgs et les zones industrielles ?

Comment sécuriser les liaisons douces ?

Peut-on relier les projets de circuits de randonnées et ceux de déplacements quotidiens ?

Le pédibus, une initiative collective très riche : comment développer ce type d'action ? Quelles sont les conditions ?

Quelle place de la voiture dans les bourgs ?

Les prochaines rencontres auront pour objet de traiter un ou deux sujets exposés ci-dessus.